

POINT 7 : Informations sur le projet de réforme des ports fluviaux et d'outre-mer.

Introduction Président MOREL

Le Secrétaire d'Etat aux transports a annoncé le 21 juillet que le Gouvernement préparait une réforme des ports fluviaux et d'outre-mer, afin de préparer une nouvelle gouvernance des ports fluviaux. Celle-ci devrait s'inspirer du modèle appliqué dans la réforme des ports autonomes en grands ports maritimes, avec un conseil de surveillance, un directoire et un conseil de développement, en y associant également, des acteurs locaux et économiques, le milieu associatif et le milieu environnemental.

Le Président demande à VNF quelques mots sur ce projet de réforme et en premier lieu à qui cette réforme est destinée et quels types de ports seront concernés ?

Intervention Anne ESTINGOY, Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau à la Direction Régionale, VNF

Dans le texte sur la réforme des ports, les ports maritimes doivent avoir des accords avec les ports fluviaux. Les petits ports ne sont pas visés ce qui est très regrettable. Il est essentiel que les ports fluviaux soient intégrés dans une démarche stratégique cohérente. Le Ministre Bussereau a annoncé que l'on s'orientait vers une gouvernance des ports intérieurs à l'instar de ce qui a été fait pour les ports maritimes, pour permettre aux réseaux des ports de jouer leur rôle en étant dans une gouvernance qui permette plus de dynamisme et le maintien des plates-formes portuaires qui sont parfois en danger.

VNF demande que les ports figurent dans le Schéma National d'Infrastructures de Transport.